

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.029

L'an deux mille vingt, le 18 juillet, à 10 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 10 juillet 2020

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 10 juillet 2020

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ** : Néant

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT.  
M. Christophe PLASSARD représenté par Mme Marie-Claire SEURAT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN  
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES LYCÉES, DES COLLÈGES ET DES  
CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

**RAPPORTEUR** : M. SIMONNET

**VOTE** : 4 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Les conseils d'administration des établissements d'enseignement du second degré (lycée Cordouan, lycée de l'Atlantique, collège Henri Dunant, collège Emile Zola) comprennent un représentant élu de la commune siège.

Dans chaque établissement d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, il est institué un conseil d'école comprenant en son sein, le maire (ou son représentant) et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### ÉLIT

- comme représentant du conseil municipal au sein des conseils d'administration des collèges de Royan :
  - Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT
  
- comme représentant du conseil municipal au sein des conseils d'administration des lycées de Royan :
  - Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT
  
- comme représentant du conseil municipal au sein des conseils d'écoles des établissements d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré de Royan :
  - Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT
  - Mme Corinne MAROLLEAU

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 juillet 2020

Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

